



Malfaçons sur mur de clôture

Par **tomaube**, le **20/06/2017 à 08:06**

Bonjour,rnrnJ'ai fait réaliser un muret par un artisan afin de retenir des terres et y poser une clôture.rnLe muret a été terminé il y presque un an, les terres mises en place depuis.rnA présent, un devis de clôture a été signé, mais quand l'artisan est passé, il m'a indiqué qu'il ne pouvait pas fixer les poteaux dans le muret car pas droit (différence de hauteur) et arase trop friable.rnDe plus aucun poteau raidisseur n'a été utilisé et des fissures apparaissent.rnQuelle est la démarche à entreprendre vis à vis de l'artisan qui a réalisé la prestation?rnA noter que je lui ai demandé les coordonnées de son assureur, question à laquelle il m'a répondu qu'il n'était pas assuré !rnJ'ai déjà fait réaliser des devis par d'autres maçon. Autant je ne suis pas inquiet sur la récupération des défauts de hauteur de l'arase, autant quid de la solidité du muret face à la poussée de la terre?rnrnMerci.